

Comité thématique Environnement et changement climatique, Patrimoine & Santé ECCP&S

Contexte et liens avec les priorités de la Conférence des OING et du Conseil de l'Europe

L'urgence du changement climatique, l'état périlleux de la biodiversité, la consommation continue de terres à travers les infrastructures et l'agriculture en Europe, et encore plus la récente pandémie de COVID-19, ont mis en évidence le besoin intrinsèque et le lien entre la santé humaine, le patrimoine et la nature.

Tous ces sujets critiques – l'environnement, le patrimoine, le changement climatique et la santé - ont des inégalités en termes d'accès et d'effets. Leur gouvernance doit donc être fondée sur des principes démocratiques participatifs solides.

La démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit sont profondément applicables et doivent être garantis à travers ces thèmes importants dans nos sociétés.

Le nouveau comité thématique ECCP&S est dédié à combler le fossé entre la nature et la culture, à améliorer la compréhension mutuelle, à rassembler et à diffuser les bonnes pratiques, à assurer un contrôle et un équilibre pour les institutions publiques et à fournir une plate-forme intersectorielle.

Ce comité recherche une approche intégrée, réunissant des OING de différents secteurs, abordant l'aspect des droits de l'homme de l'environnement, dans le contexte du changement climatique et de la santé qui a besoin d'une vue d'ensemble collective.

Fondamentalement, le comité cherche à surmonter le fossé nature/culture qui entrave la collaboration et le progrès vers une vision partagée, qui protège les droits de l'homme, défend la démocratie et l'état de droit, et favorise la prise de conscience et encourage le développement de l'identité culturelle et des valeurs partagées de l'Europe.

Objectif

Veiller à ce que les droits humains des citoyens européens soient respectés en ce qui concerne les impacts du changement climatique, la perte de biodiversité et le lien entre les personnes et le patrimoine naturel et culturel.

Buts du comité

Rassembler et contribuer au travail réalisé sous les auspices de toutes les conventions et comités pertinents du Conseil de l'Europe en ce qui concerne l'environnement et les droits de l'homme, en faisant référence aux objectifs de développement durable, aux engagements en matière de changement climatique et au besoin d'une plus grande connectivité (tel qu'exposé à travers COVID-19) entre les hommes et la nature, et la nécessité de garantir la compréhension et la valorisation de notre patrimoine européen commun.

Les conventions suivantes, et leur pertinence, seraient les domaines de travail prioritaires du comité.

- **Convention de Berne** aborder les questions relatives aux droits de l'homme, à la justice et à la transparence de l'information sur le changement climatique, la nature et la santé tout en tenant compte de la conservation de la flore et de la faune et de leurs habitats naturels, et la promotion de la coopération internationale dans ce domaine ;
- Convention sur le paysage (Florence) aborder les questions relatives aux droits de l'homme, à la justice et à la transparence de l'information tout en promouvant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et organiser la coopération européenne sur les questions de paysage;
- **Convention d' Aarhus** pour assurer l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice, dans les processus décisionnels gouvernementaux, notamment en matière d'environnement, de changement climatique, de patrimoine et de santé;
- **Convention de Faro** pour garantir la promotion des aspects importants du patrimoine en ce qui concerne les droits de l'homme et la démocratie et renforcer la compréhension du patrimoine et sa relation avec les communautés et la société.

D'autres conventions telles que La Valette et Grenade seront également pris en considération.

Grâce à cette approche holistique, le comité cherchera les points communs entre ces conventions et les travaux intergouvernementaux en cours au Conseil de l'Europe qui portent sur les 4 piliers Environnement, Patrimoine, Changement Climatique et Santé.

En outre, la Convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence croissante relative à l'opinion selon laquelle l'environnement est une question de droits de l'homme seront à la base de tous les travaux du comité

Pour remplir sa mission, le comité :

- -Préparera des communications pour sensibiliser et mobiliser un large public européen sur l'importance des conventions du Conseil de l'Europe concernant l'environnement, le changement climatique, le patrimoine et la santé ;
- -S'assurera que les décisions prises à tous les niveaux gouvernementaux, en ce qui concerne l'environnement, le patrimoine culturel, le changement climatique et la biodiversité, suivent les principes démocratiques et les principes de bonne gouvernance ;
- -Rassemblera des preuves et des bonnes pratiques sur la mise en œuvre et l'intégration des politiques, pour soutenir et améliorer les pratiques dans les institutions publiques et la société civile.

